

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°78-174 du 6 Juillet 1978

modifiant l'article 7 du décret N°76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement, notamment son article 7 ;
VU le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978, portant dénomination du Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Juin 1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - L'article 7 du décret N°76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement est modifié comme suit :

Au lieu de : Il a sous son autorité :

.
.

- la Direction de la Coordination des Aides Extérieures,

.
.

Li re : Il a sous son autorité :

.
.

- la Direction de la Coopération Technique,

.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 6 MPSCT 6 autres Ministères 14 - Cab.
Mil. 2 EMGFAP-EMFDN-EMFSP 6 SGG 4 SPD 2 DPE-DAGJL-INSAE 6 IGE et ses sec-
tions 4 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 ONEPI-Gde Chanc.-DCCT 3 DSI 2 DPE au
MFPT 2 Dtion de l'Emploi 1 EN-UNB-FASJEP 6 DAT au MISON + Préfets 7 Dépts
du MAEC 4 - DAFA 15 - DEP 15 JORPB 1 Chamb.Com. 4